

CONVOCACTION

Date : 13 février 2024

Affichée le : 13 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf février à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 21

Votants : 32

Pouvoirs : 11

Absent : 7

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - Mme Fabienne LAMBRE - M. Ahmet BULUT - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - M. Mohammed EL OUASTI - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - Mme Hafida MEHADJI - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONSAFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

21 FEV. 2024
DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

27 FEV. 2024

Absents représentés

Mme MOUSSATEN

M. LEMAIRE

Mme MEUNIER

M. MARTIN

Mme DUHIN

Mme SAKHO

Mme HAMADOUCH

M. ZAHRAOUI

Mme M'BAYE

M. LUCAS

M. FACCHINI

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à Mme LEHNER

Pouvoir à M. BROCHOT

Pouvoir à Mme ALKAYA

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à M. VILLEMMAIN

Pouvoir à M. BULUT

Pouvoir à M. AÏT MESSAOUD

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à Mme MEHADJI

Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents non représentés

M. BOUKHACHBA, Mme TALL, M. PERRIN, Mme ELONGUERT, Mme SENET, Mme JACQUEMART, M. KA.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

21 Désignation des représentants de la commune aux assemblées générales des syndicats de copropriété

■ Rapport de présentation :

Bérénice TALL, Conseillère Municipale

La loi du 10 juillet 1965 régit tout immeuble bâti ou groupe d'immeubles bâtis dont la propriété est répartie, entre plusieurs personnes, par lot comprenant chacun une partie privative et une quote-part de parties communes. La collectivité des copropriétaires est constituée en un syndicat qui a la personnalité civile. Les décisions sont prises en assemblées générales des copropriétaires. Selon l'article 22 de la loi, lors de l'assemblée générale, chaque copropriétaire dispose d'un nombre de voix correspondant à sa quote-part dans les parties communes. Les décisions de l'assemblée générale de copropriété sont prises à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

Dans le cas où une commune, personne morale de droit public, est copropriétaire, en application des dispositions de l'article L.2122-21 du code général des collectivités territoriales, le maire est chargé, sous le contrôle du Conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, d'exécuter les décisions du Conseil municipal et, notamment, de conserver et d'administrer les propriétés de la commune et de faire, en conséquence, tous actes conservatoires de ses droits.

Par conséquent, c'est le Maire ou son représentant qui doit siéger pour la commune aux assemblées de

copropriété.

En tant que propriétaire des lots ci-dessous ; la ville de Creil doit désigner et participeront aux votes desdites assemblées.

Cette délibération est l'occasion de redéfinir les conditions de représentation de la commune en tant que seul titulaire pour les copropriétés pour laquelle la commune est membre.

Envoyé en préfecture le 27/02/2024
Reçu en préfecture le 27/02/2024
Publié le 27/02/2024
ID : 060-216001743-20240227-021DEL_CM190224-DE

COPROPRIETES VILLE DE CREIL SYNDICS DE COPROPRIETE + OISE HABITAT	ADRESSE BIEN CREIL	REPRÉSENTANT TITULAIRE	REPRÉSENTANT SUPPLÉANT
2ASC IMMOBILIER	1 BIS AU 29 RUE JEAN JAURES	M. Cédric LEMAIRE	M. Ahmet BULUT
2ASC IMMOBILIER	CENTRE COMMERCIAL DUNANT	M. Ahmet BULUT	M. Cédric LEMAIRE
AJASSOCIES	18 RUE GERARD DE NERVAL	M. Ahmet BULUT	M. Cédric LEMAIRE
AMI	14 RUE HENRI DUNANT lots 110/111/112/113/133/136/143/144/148/149	M. Ahmet BULUT	M. Cédric LEMAIRE
AMI	21 A 23 AVENUE ANTOINE CHANUT lots 3/6/7/11	M. Cédric LEMAIRE	M. Ahmet BULUT
CREIL REPUBLIQUE	18 RUE DE LA REPUBLIQUE	M. Cédric LEMAIRE	M. Ahmet BULUT
IBAY	ASL SAINT-MEDARD - PLACE SAINT-MEDARD (parking + local)	M. Cédric LEMAIRE	M. Ahmet BULUT
IBAY	CHIC PARISIEN - RUES ROSET ET JEAN JAURES	M. Cédric LEMAIRE	M. Ahmet BULUT
I-MOBILIA	RESIDENCE ALBERT DUGUE RUE DE MARL/RUE DE LA REPUBLIQUE/PLACE SAINT-MEDARD/RUE ALBERT DUGUE lots 68 et 70 - Bâtiment 7	M. Ahmet BULUT	M. Cédric LEMAIRE
LOISELET ET DAIGREMONT	RESIDENCE LA ROSERAIE 5 allée Colette lot 1645 (1 locataire, agent Ville) 17 allée Colette lot 631 (1 locataire, agent Ville)	M. Ahmet BULUT	M. Cédric LEMAIRE
NEXITY LAMY	RU DE CREIL - 15 ET 17 RUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY Locaux occupés par le SAMU SOCIAL	M. Cédric LEMAIRE	M. Ahmet BULUT
NEXITY LAMY	CENTRE SANITAIRE ET SOCIAL - 45 RUE VOLTAIRE - RDC lots 14 à 20 et 21 Locaux occupés par : Conseil départemental - PMI Madame DEBOUT - psychologue Médecine de Santé Scolaire Association des Sauveteurs de l'Oise Comité de Jumelage	M. Cédric LEMAIRE	M. Ahmet BULUT
OISE HABITAT	91 RUE GAMBETTA lot 1 SDC LE FLEURA	M. Ahmet BULUT	M. Cédric LEMAIRE

Il vous est proposé de désigner les représentants de la commune qui siégeront et participeront aux votes des assemblées de copropriétés citées ci-dessus.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-22 et L2121-29,

Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 5 février 2023,

Considérant que la ville doit être représentée aux assemblées générales des syndics de copropriétés et qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 32	Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0	Envoyé en préfecture le 27/02/2024	Non-proposé au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	------------------------------------	-------------------------

Reçu en préfecture le 27/02/2024
Publié le 27/02/2024
ID : 060-216001743-20240227-021DEL_CM190224-DE



■ **Décide à l'unanimité :**

Article unique : de désigner un représentant titulaire qui siégera participera aux votes desdites assemblées pour l'ensemble des copropriétaires pour laquelle la commune est membre, ci-dessus dégnées.


CREIL, le **27 FEV. 2024**
Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

Madame Jessica ELONGUERT


Maire de Creil
Président de l'ACSO




La secrétaire de séance

27 FEV. 2024

Publication électronique sur le site internet de la Ville le

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le 27/02/2024



ID : 060-216001743-20240227-021DEL_CM190224-DE